



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE



Nombre de membres
du Conseil Communautaire

Titulaires : 69
Membres présents : 52
◦ supplés : 2
◦ représentés : 5
Votants :

Date de la convocation :
22 septembre 2017
Secrétaire de séance :
Nadège LEFEBVRE

L'An DEUX MILLE DIX-SEPT, le 28 SEPTEMBRE à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement le 22 septembre 2017, s'est réuni à la Salle communautaire de Folleville, sous la présidence de Monsieur Pierre BOULANGER, Président.

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames MARÇEL, MAILLART, PREVOST, BLIN, SAINQUENTIN (Suppléante représentant Monsieur LECLABART, délégué de La Faloise) ROUX, BLONDEL, PETIT, LEFEBVRE, FLAMANT, WU, Messieurs BARRE, FRANCILLE, AMARA, DURAND, COTTARD, DERLY, CAPELLE, BOUCHER, DOUGHET, MONTAIGNE, VAN OOTEGHEM, DOVERGNE, PALLIER, SURHOMME, LEVASSEUR, LECONTE, CARON, DEPRET, DUTILLEUX, JUBERT, VAN GOETHEM, BERTRAND Jacques, GORET, DAIGNY, HEYMAN, RICARD, MOURIER, FRANCOIS, BOULANGER, LAMOTTE, GAUMONT, BIECKENS, VAN DE VELDE, CHIRAT, DALRUE, DRAGONNE, PELTIEZ, SZYROKI, MAROTTE, CLEMENT et DECLERCK (Suppléant représentant Madame NANSOT, Maire de Villers-aux-Érables)

● Absents excusés :

Madame MARSILLE (Pouvoir remis à Monsieur FRANCILLE) HALL (Pouvoir remis à Monsieur BOULANGER) Messieurs AUBRY (Pouvoir remis à Monsieur BARRE) DESROUSSEaux (Pouvoir remis à Monsieur COTTARD) BERTRAND Gilbert, SUIN, HEBERT, HENNEBERT (Pouvoir remis à Monsieur JUBERT)

Absents non excusés : Messieurs BINET, BEAUMONT, TEN, POTTIER, VERMEIL, PICARD, REMY et LEROY.

**OBJET : APPROBATION DU REGLEMENT DE FORMATION DES AGENTS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE**

- Vu la loi n°84-53 modifiée du 26 janvier 1984 portant statut particulier de la Fonction Publique Territoriale ;
- Vu la loi n°84-594 modifiée du 12 juillet 1984, relative à la formation des agents de la Fonction Publique Territoriale ;
- Vu le décret n°2007-1845 du 26 décembre 2007, relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la fonction publique territoriale ;
- Vu la loi n° 2007-209 du 19 février 2007, modifiant certains articles de la loi du 26 janvier 1984 ;
- Vu les décrets n°2008-512 et 2008-513, relatifs à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux ;
- Vu le décret n° 2017-928 en date du 6 mai 2017, relatif à la mise en œuvre du compte personnel d'activité dans la fonction publique et à la formation professionnelle tout au long de la vie ;
- Vu l'avis du Comité Technique rendu le 7 septembre 2017 ;
- Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 14 septembre 2017 ;

Le règlement de formation des agents de la Collectivité a été élaboré suivant l'obligation légale qui en découle.

Il aborde et détaille les points suivants :

- Les règles générales de la demande au départ en formation
- Les frais de déplacement
- Le statut de l'agent en formation

- Les préparations aux concours et examens professionnels
- Les formations statutaires obligatoires
- La formation obligatoire en hygiène et sécurité
- La formation de perfectionnement
- La formation personnelle et le congé de formation professionnelle
- La formation personnelle (le bilan de compétences et la validation des acquis de l'expérience (VAE) et la formation qualifiante

L'objectif à travers ce règlement de formation, est d'élaborer un plan de formation, permettant aux agents de connaître leur droit à la formation, ses modalités et ainsi mettre en œuvre ce droit à travers une véritable politique de formation.

Celui-ci constitue un élément essentiel de la politique de formation, conduite par les employeurs locaux. Il est créé, afin d'organiser le programme des actions de formation en fonction de l'activité professionnelle et du déroulement de carrière des agents au sein de la collectivité, ainsi que des besoins du service.

Ainsi, le plan détermine les actions obligatoires, les formations de perfectionnement et celles de préparation aux concours et examens professionnels.

Ce règlement de formation a été soumis pour avis au Comité Technique le 7 septembre 2017 et a été à l'unanimité approuvé.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- › décide d'approuver le règlement de formation des agents de la collectivité ;
- › autorise le Président et le Vice-Président chargé de l'Administration Générale, à signer les documents en rapport avec cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait et délibéré le 28 SEPTEMBRE 2017 A FOLLEVILLE

Le Président,

Pierre BOULANGER.



Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le...11.10.2017

(Identité de la collectivité)
CCALN
 144, rue du Cardinal Mercier
 80110 MOREUIL

à

Sous-préfecture de Montdidier
 7, rue Jean Dupuy
 80500 MONTDIDIER

SOUS PREFECTURE
 DE MONTDIDIER

12 OCT. 2017

BORDEREAU DE DÉPÔT DE DOCUMENTS VALANT ACCUSE DE RÉCEPTION **ARRIVÉE**

A ÉTABLIR EN DOUBLE EXEMPLAIRE

Désignation des pièces	Référence de l'acte	Observations éventuelles de pré-contrôle
DELIB. : Représentation de la CCALN au sein du Syndicat Mixte du Pays du Grand Amiénois et de l'ADUGA	2017.1-28.09	✓
DELIB. : Conventions diverses	2017.2-28.09	✓
DELIB. : Convention Actes et Avenant Actes budgétaires	2017.3-28.09	✓
DELIB. : Institution du temps partiel et modalités d'exercice	2017.4-28.09	✓
DELIB. : Détermination des modalités concernant les autorisations spéciales d'absence pour événements familiaux	2017.5-28.09	✓
DELIB. : Modalités d'astreintes pour le service technique (viabilité hivernale)	2017.6-28.09	✓
DELIB. : Approbation du règlement de formation des agents de la Communauté de Communes Avre Luce Noye	2017.7-28.09	✓
DELIB. : Adhésion effective au 1 ^{er} janvier 2018 au CNAS pour les agents de l'ex CCVN	2017.8-28.09	✓
DELIB. : Acquisition d'une autolaveuse / Gymnase d'Ailly-sur-Noye	2017.9-28.09	✓
DELIB. : FDE80 / Conventions bornes de recharge de véhicules électriques	2017.10-28.09	✓
DELIB. : TEPCV / Ouverture d'un compte EMMY	2017.11-28.09	✓
DELIB. : TEPCV / Convention EDF / Rachat des CEE	2017.12-28.09	✓
DELIB. : Raccordement (Montée en débit en fibre optique) des zones d'activités d'Hangest et de Moreuil	2017.13-28.09	✓
DELIB. : Espaces numériques de travail / Somme Numérique	2017.14-28.09	✓
DELIB. : Groupement de commandes des matériels informatiques pour les ENT	2017.15-28.09	✓
DELIB. : Conseil Départemental de la Somme / Politique d'appui aux territoires / Contrat de territoire 2017 / 2020	2017.16-28.09	✓



Le Président,
P. Boulangier
Pierre BOULANGER

Fait à Moreuil, le 11 octobre 2017.

Cachet de la collectivité et signature

La preuve de la réception en préfecture est matérialisée sur le présent bordereau par un cachet portant le timbre de la direction et la date de la réception.